



Contribution de la Sauvegarde de l'Anjou et de FNE Pays de la Loire dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté cadre sur le bassin versant du Layon

La Sauvegarde de l'Anjou est la fédération départementale des associations de protection de l'environnement en Maine-et-Loire, membre du réseau France Nature Environnement, tout comme Deux-Sèvre Nature Environnement dans le département voisin. Elle est directement membre de France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale, qui cocontribue à cette déposition. Notre association suit avec beaucoup d'intérêt les questions relatives à la gestion quantitative de la ressource en eau, et en particulier la gestion de crise via les arrêtés cadres sécheresse.

Nous encourageons à ce titre une gestion par bassin et l'harmonisation des mesures. En nous penchant sur le projet d'arrêté interrégional pour le bassin versant Thouet-Thouaret-Argenton, nous nous sommes aperçus de la consultation du public en cours sur le projet d'arrêté pour le bassin du Layon.

Nous regrettons que la même démarche interdépartementale ne soit pas conduite sur ce bassin et se limite à la désignation d'un arrêté pilote sans harmonisation des mesures. Avec des débits seuils et des mesures de restriction différents, la compréhension de la gestion de crise, déjà difficilement cernée par les acteurs, n'en est que plus difficile. Nous ne pouvons donc que vous encourager à poursuivre la démarche d'une gestion de crise par bassin, harmonisée entre les préfectures de départements. Entre le Maine et Loire et les Deux Sèvres, cette démarche doit notamment s'accorder sur des restrictions volumétriques pour le secteur agricole, une solidarité des usagers particuliers et publics, un encadrement des dérogations réservées aux cultures sensibles ou irriguées selon des techniques économes et réellement interdites au seuil de la crise.

C'est également ce que préconise le CGEDD (conseil général à l'environnement et au développement durable) dans son rapport n° 012985-01 « *Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2019 dans le domaine de l'eau* ». L'articulation au niveau des sous-bassins interdépartementaux doit être renforcée.

Angers, le 03 mars 2020

Yves Lepage
Président de la Sauvegarde de l'Anjou